



MAIRIE DE SALIGNAC
04290

SALIGNAC, le 8 juin 2026

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes des enseignants aura lieu le lundi 31 août 2026 et celle des élèves le mardi 1^{er} septembre 2026.

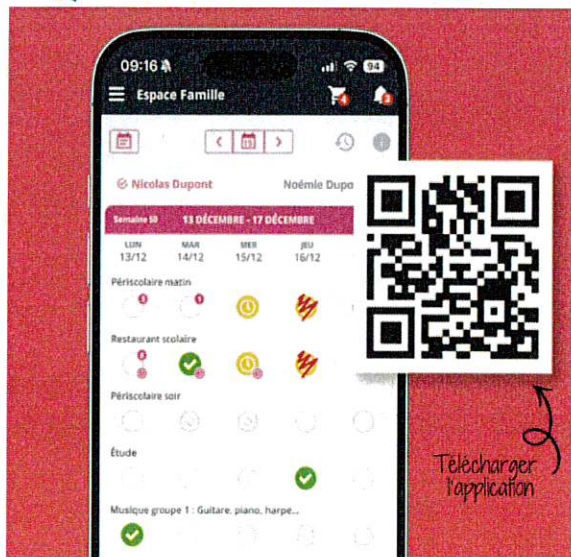
-- LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE D'ENTREPIERRES --

Les inscriptions seront prises à Entrepierres pour les élèves scolarisés à l'école maternelle d'Entrepierres. Madame Laalia HEBIDI tiendra **une permanence pour ces inscriptions le jeudi 25 juin 2026 de 16h45 à 18h et le jeudi 27 août 2026 de 15h à 18h à l'école d'Entrepierres.**

Vous avez également la possibilité de transmettre votre dossier **complet** par mail à l'adresse suivante : maternelle1.entrepierres@orange.fr.

Vous pouvez trouver les imprimés pour l'inscription des enfants sur le site internet <https://entrepierres.fr/votre-commune-au-quotidien/education-jeunesse/restauration-scolaire> ou les remplir sur place lors de l'inscription.

-- LES INSCRIPTIONS DES ENFANTS AU RESTAURANT SCOLAIRE DE SALIGNAC ET LES INSCRIPTIONS A LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR TOUS LES ENFANTS SCOLARISES A SALIGNAC ET A ENTREPIERRES) --



Les inscriptions seront prises à partir d'un portail famille, « Mon Espace Famille », accessible depuis le site internet de la mairie

<https://salignac04.fr/vie-pratique/cantine-garderie/>
ou depuis le lien

<https://www.monespacefamille.fr/accueil/>

A partir de cet espace, vous pouvez inscrire vos enfants à la cantine de Salignac et/ou à la garderie.

Pour les nouvelles inscriptions aux services périscolaires, vous devez créer votre espace famille. Vous pouvez le réaliser en autonomie à partir de « Mon Espace Famille » ou venir au secrétariat de la mairie de Salignac.

Pour les enfants déjà inscrits, le planning d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027 sera ouvert à partir du mois d'août.

Les inscriptions à la cantine sont à valider au plus tard le dimanche 23 août 2026 pour la semaine du 1^{er} au 04 septembre 2026. Pour la garderie le jeudi 27 août 2026 pour la semaine de la rentrée.

En cas de difficulté, prendre contact avec la mairie de Salignac, par mail salignachp@orange.fr ou par téléphone au 04.92.61.31.28.

A l'occasion de la nouvelle année, vous devrez nous fournir les documents suivants :

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2026-2027,
- Copie carte d'identité des parents pour les nouvelles familles,
- Copie du document attestant de l'autorité parentale ou jugement si nécessaire.

Pour rappel, vous pouvez joindre les services périscolaires de Salignac par mail garderiecantine@gmail.com ou par téléphone au 04.92.61.06.82 ou 07.83.38.00.17.

ATTENTION !! Un enfant non inscrit à la cantine ou à la garderie ne pourra pas être accueilli.

-- LE PAIEMENT DES SERVICES CANTINE ET GARDERIE DE SALIGNAC --

Le mode de paiement des familles **est inchangé** par rapport à l'année dernière.

Les repas consommés et les temps de garderie périscolaire seront facturés par la mairie, à terme échu, toutes les fins de mois sur relevé des présences des élèves.

Vous recevrez à votre domicile un avis des sommes à payer mensuellement dont vous devrez vous acquitter avant une date limite.

Vous aurez la possibilité de procéder au paiement de différentes façons :

- Par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Pour les nouvelles familles, il faudra dans ce cas fournir, lors de l'inscription de votre enfant, un relevé d'identité bancaire et signer une autorisation de prélèvement (mandat SEPA).
Ce mode de paiement sera à privilégier afin d'éviter des impayés par oublis qui entraînent des frais et des opérations coûteuses.
Pour les familles ayant opté pour le prélèvement pour l'année scolaire 2025-2026, il n'est pas nécessaire de signer un nouveau mandat de prélèvement.
- Par internet via Payfip qui permet un paiement par carte bancaire ou par virement sur le compte du Service de Gestion Comptable de Sisteron lors de la réception de l'avis des sommes à payer.
- En espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste équipé pour recevoir les paiements de proximité.

Tout ceci sera rappelé sur l'avis que vous recevrez.

La facturation étant au mois échu, il est conseillé aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) à la cantine pour l'année scolaire entière. Toutes modifications ou absences justifiées pourra être prise en compte dans l'année.

--- INFORMATIONS DIVERSES ---

Le marché de livraison des repas est renouvelé avec la CUISINE DE CAROLINE à Champtercier.
Le tarif des repas reste inchangé : 4,80 € par repas.

La garderie périscolaire accueille les enfants scolarisés :

- Le matin de 7h30 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 18h30.

Les tarifs de la garderie, sont inchangés :

- **0,95 €** la demi-heure,
- Forfait de **50 €** par mois si fréquentation au-delà de 26h.

La commune prendra comme précédemment à sa charge les frais de personnels, de bâtiments et de logistique qui représentent une dépense importante.

En ce qui concerne les inscriptions des enfants au transport scolaire, elles sont à faire sur le site du Conseil Régional : **ZOU.MAREGIONSUD.FR**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous souhaitons à tous les enfants de très bonnes vacances et une très belle rentrée des classes 2026-2027.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire de Salignac,
Angélique EULOGE

